

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 19 JUIN 2024**

L'AN 2024, le 19 JUIN, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

M. GRZETICZAK, Président,  
MM. CREMONT, DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.

**Pouvoir :** M. MUZART, Administrateur, à M. GRZETICZAK.

**Absent :** M. RAMPENBERG, Vice-Président.

**Assistés de :** M. MERAT, Directeur Général.

Mmes BEGAT, PLANCKAERT et MOINAT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,  
Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques  
Locales.

*Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.*

**ORDRE DU JOUR**

**ETAMPES-SUR-MARNE – RUE DE LA CITE DU PARC – CESSION D'UNE PARCELLE AU BENEFICE D'UN RIVERAIN**

L'OPH de l'Aisne a livré un programme de 20 logements locatifs rue de la Cité du Parc à Etampes sur Marne en juin 2023. Cette opération a été réalisée sur les parcelles cadastrées AC 44 et AC 45 d'une contenance globale de 2 480 m<sup>2</sup>.

Cette portion de terrain n'ayant pas d'intérêt majeur pour notre opération de construction, il a été convenu de procéder à sa cession à la fin des travaux.

Aujourd'hui, d'un commun accord avec [REDACTED], il convient de procéder à cette vente, les frais de division cadastrale ainsi que les frais d'acte étant à sa charge.

Ce morceau de parcelle, désormais cadastré AC n° 273, a été estimé par les services de France Domaine le 20 mars 2024 à la valeur de 800 €.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de cette cession.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et tous actes relatifs à la bonne exécution de cette cession au prix de de France Domaine.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

